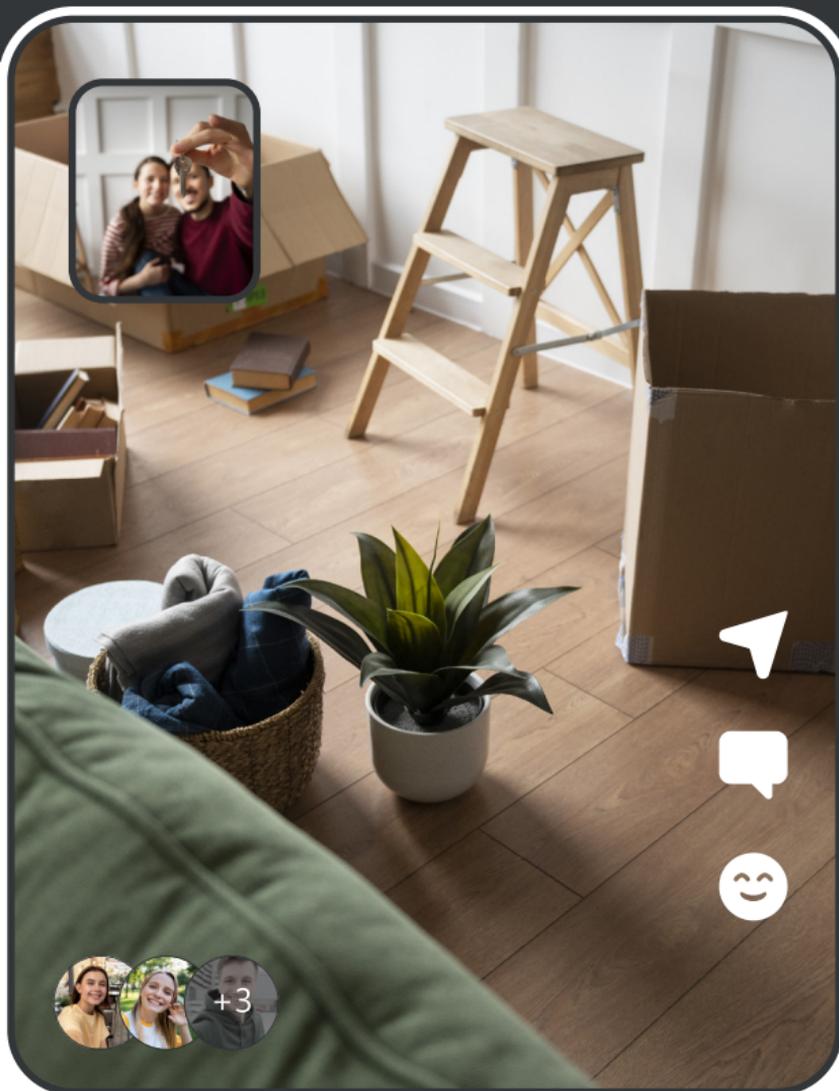




Nouvelle publication pour votre aide au logement



Simulation, demande, suivi...
pour l'aide au logement, tout se passe sur caf.fr



Suivez-nous sur :



Mon compte



Ma demande



Mon versement

Aide au logement étudiant



La Caf peut vous aider à régler une partie de votre loyer.

Pour bénéficier de l'aide au logement, la démarche est simple et 100% dématérialisée.

Elle se fait sur caf.fr en 3 étapes :



Étape 1
La simulation



Étape 2
La demande

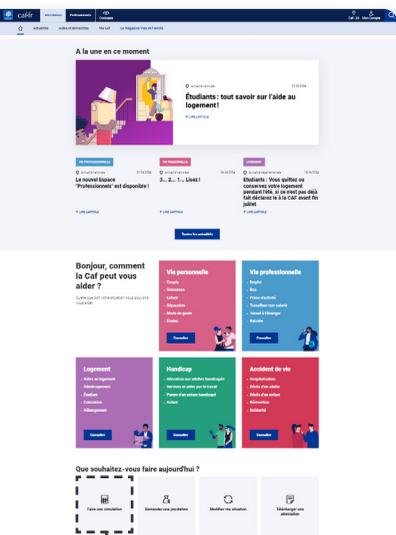


Étape 3
Le suivi de votre dossier
sur l'appli Caf-Mon compte
ou sur caf.fr

Zoom sur l'étape 1 : la simulation

> Estimez le montant de votre droit
en quelques clics sur caf.fr

Pour connaître le montant de l'aide au logement auquel vous pouvez prétendre faites une simulation sur caf.fr ! Cette démarche se fait au moment de votre recherche d'appartement, elle vous aidera à faire le point sur votre budget.



Comment faire la simulation ?

Rendez-vous sur caf.fr
> Faire une simulation

C'est par ici !

Faire une simulation

Astuce



Vous pouvez faire autant de simulation que vous le souhaitez, le montant peut varier selon le type de logement choisi et votre situation personnelle.

En effet, plusieurs critères sont pris en compte pour le calcul de l'aide au logement :

- **La nature du logement loué** : un studio loué nu, meublé, logement en colocation, une chambre chez l'habitant, une chambre ou un studio en cité U, un logement conventionné,
- **La zone** (localisation) où se situe votre logement,
- **Le montant** de votre loyer,
- **Votre situation professionnelle**,
- **Votre situation familiale** (célibataire, couple),
- **Ainsi que d'autres critères** comme la **colocation**

⚠ Important à savoir



Tous les étudiants* peuvent bénéficier d'une aide au logement qu'ils soient mineurs, étrangers, boursiers, non boursiers, en alternance...



Demander l'aide au logement **aura un impact sur le dossier Caf de vos parents** car vous ne serez plus compté comme étant à leur charge. Faites vos comptes en famille pour voir ce qui est le plus intéressant pour vous !

*s'ils remplissent certaines conditions : payer un loyer, le bailleur ne doit pas être de la famille (ascendant ou descendant)

Aide au logement étudiant



Zoom sur l'étape 2 : la demande

> Demandez votre aide au logement dès votre emménagement

La demande se fait au moment où vous emménagez, pas avant. Ce n'est pas en anticipant que l'aide vous sera versée plus rapidement.

Mais attention, ne tardez pas à faire votre demande car celle-ci sera calculée à compter de la date de dépôt de votre dossier. Il est à noter que l'aide n'est pas rétroactive !

Comment faire la demande ?

Vous n'êtes pas allocataire ?

Rendez-vous sur caf.fr > Demander une prestation

Que souhaitez-vous faire aujourd'hui ?



Faire une simulation



Demander une prestation



Modifier ma situation



Télécharger une attestation

C'est ici !

Vous êtes déjà allocataire ?

Rendez-vous sur caf.fr > Mon Compte > Demander une prestation

MES DÉMARCHES



Suivre mes démarches



Déclarer un changement



Simuler ou demander une prestation

C'est ce bouton-là !

Astuce



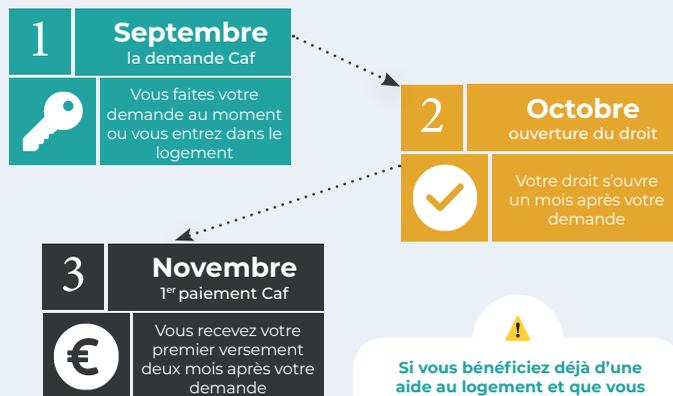
Lors de votre demande, indiquez les coordonnées de votre bailleur, c'est à dire l'agence ou le propriétaire (celui auprès de qui vous réglez votre loyer).

⚠ Important à savoir

- **Si vous changez de logement** : attention, la déclaration de changement d'adresse ne suffit pas. Vous devez faire une nouvelle demande d'aide au logement pour votre nouveau logement
- **Si vous changez de département**, votre dossier Caf sera transféré automatiquement à la Caf de votre nouveau département
- **Dès que vous avez les clés, mettez votre nom et prénom sur votre boîte aux lettres.** En effet, en cas de retour de courrier, votre droit à l'aide au logement peut être interrompu.
- Il est possible que la Caf ne vous demande aucun justificatif.

Pour une première demande, il faut attendre 2 mois avant le premier versement.

> Exemple : Vous emménagez au 1^{er} septembre



⚠ Si vous bénéficiez déjà d'une aide au logement et que vous faites une nouvelle demande, votre droit s'ouvre le mois de la demande.



Zoom sur l'étape 3 : le suivi

> Gardez un œil sur votre dossier avec l'appli Caf-Mon Compte

Pour suivre l'avancement et la vie de votre dossier, téléchargez l'application Caf-Mon Compte.

Plusieurs points d'attention à avoir pour bien gérer votre dossier Caf :

Avez-vous bien communiqué votre adresse mail et numéro de téléphone à la Caf ?

Ils sont importants pour que la Caf puisse communiquer avec vous rapidement. Pensez également à les maintenir à jour !



Vous avez une question ?
Vous pouvez utiliser l'assistant virtuel disponible dans Mon Compte.

Assistant virtuel



Nous contacter

Vous pouvez aussi envoyer un mail à la Caf depuis l'appli ou sur cafr.fr

Un changement dans votre vie ? Ayez le réflexe de le déclarer à la Caf !

Vous emménagez avec votre petit(e) ami(e) ou vous vous séparez, vous vous mettez en colocation, vous travaillez, vous arrêtez vos études...

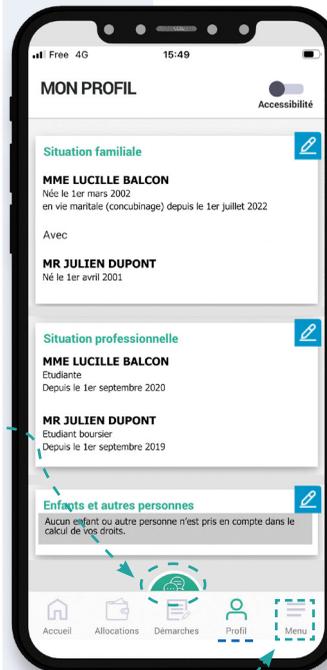
Pensez à le déclarer immédiatement à la Caf (sur l'appli ou cafr.fr / déclarer un changement), car cela a un impact sur le montant de votre aide au logement qui sera recalculé en fonction de votre nouvelle situation déclarée.

Si vous oubliez de faire cette déclaration, vous risquez de devoir rembourser la Caf, alors pensez-y !



Comment faire ?

Rendez-vous sur l'application ou sur cafr.fr, > déclarer un changement ou Mon profil :



Cliquez sur le crayon pour modifier vos informations



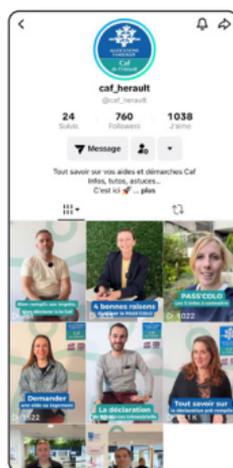
Vous souhaitez nous rencontrer ?

La Caf de l'Hérault est présente aux événements suivants aux côtés de ses partenaires pour échanger avec vous et répondre à vos questions.

Retrouvez le calendrier sur #AideauLogementMontpellier



Retrouvez tous nos conseils et astuces sur TikTok !



Suivez-nous sur tous nos réseaux sociaux :

